
*Formulaire de demande subvention 2024
pour l'aide à la prestation de broyage par un
professionnel*

Dans le cadre de sa feuille de route déchets, la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas souhaite renforcer ses actions en faveur de la réduction des déchets verts en accompagnant ses habitants sur la pratique du broyage auprès des foyers disposant d'un jardin.

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas incite les résidents habitants sur le territoire à broyer ses branchages et à les utiliser comme paillage dans leur jardin et/ou structurant pour le compostage.

Pour se faire, la CAPLD participera financièrement à l'aide à la prestation de broyage réalisé par un professionnel, en reversant aux habitants une subvention fixée à **50% du prix TTC de la prestation de broyage, dans la limite de 80 € par foyer et par an.** (*Délibération n°DCC2023_129 du 29 septembre 2023*)

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les habitants du territoire de la CAPLD vivant en résidence principale : sur présentation des documents suivants et après la signature de la charte d'engagement.

Documents à fournir :

- Copie de la facture acquittée ayant une ligne distincte dans la facture (en cas de prestation globale d'entretien des espaces verts)
- Justificatif de résidence sur le territoire datant de moins de trois mois
- Charte d'engagement signée des deux parties
- Un RIB.

Si les critères sont remplis et que la demande est complète, les habitants recevront la subvention par virement.

Formulaire de demande et charte d'engagement

Nom..... Prénom.....

Adresse.....
.....

Code postal.....

Commune.....

Téléphone.....

Courriel.....@.....

Je m'engage à :

- Laisser le broyat à mon domicile et de l'utiliser comme paillage ou structurant dans mon composteur
- Accepter de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération

La Communauté d'agglomération du pays de Landerneau de Daoulas s'engage de son côté à :

- Répondre aux interrogations éventuelles sur la gestion des déchets de jardin et autres techniques de jardinage au naturel.
- Informer des résultats d'enquêtes réalisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Je conserve un exemplaire du formulaire de demande et de la charte d'engagement en ma possession.

Fait à _____, le _____

Signature du président de la CAPLD

Patrick LECLERC

Signature de l'acquéreur

Protection des données personnelles :

La CAPLD est Responsable du traitement et traite les données collectées afin de permettre la subvention pour l'aide à la prestation de broyage.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail dpo@capld.bzh ou par courrier (Maison des services Publics – 59, rue de Brest – 29800 Landerneau).